

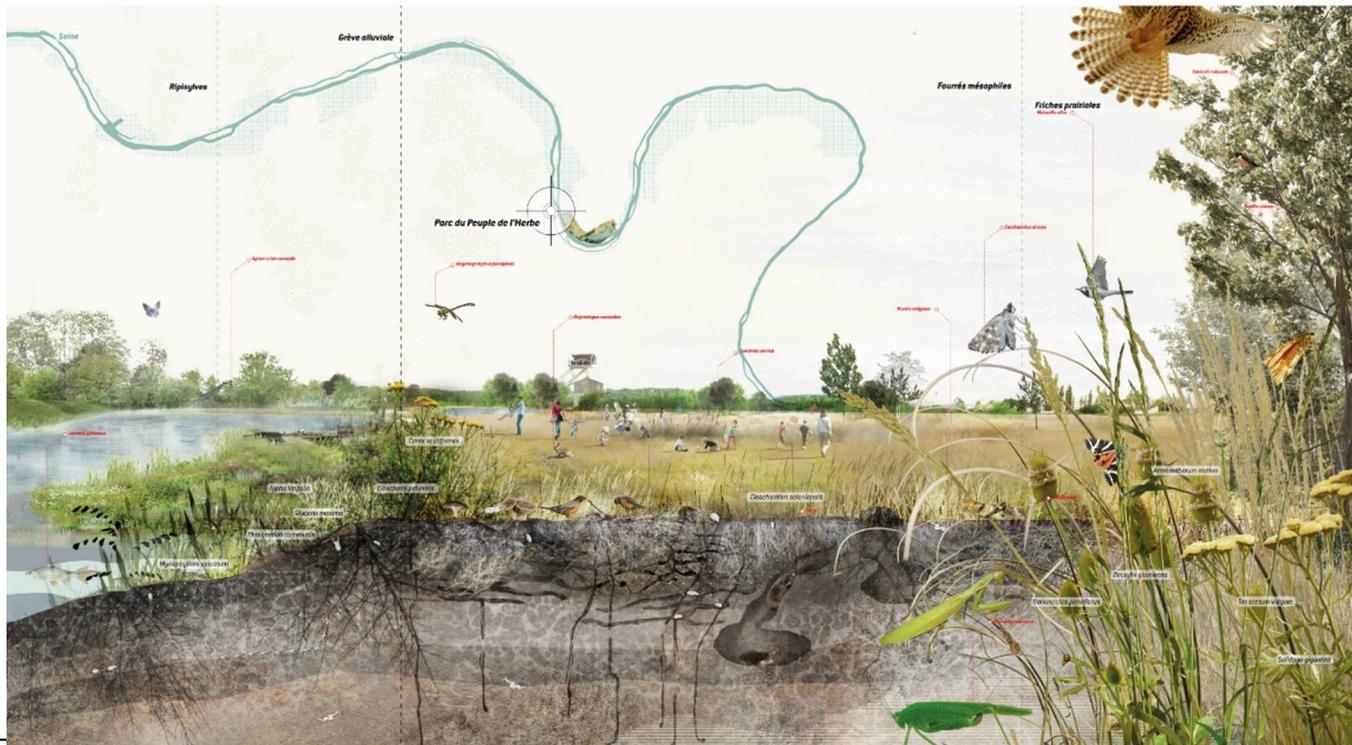


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Club paysage
6 octobre 2022

PLANIFICATION ET ACTEURS DE L'EAU



PARC PEUPLE DE L'HERBE 78

LES ENJEUX DE L'EAU

Les enjeux de l'eau : trop ou pas assez d'eau → le quantitatif

Inondation



Crue 2018 à Créteil (source : Driee)

Sécheresse



Etiage de la Seine en 1943

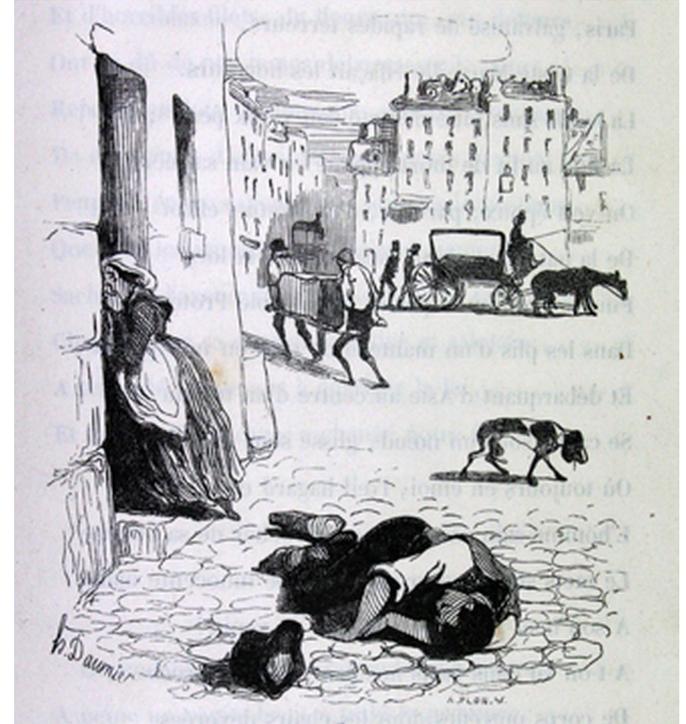
Risques de morts, de manque d'eau potable, de perte de biodiversité, économiques, etc.

Les enjeux de l'eau : la qualité de l'eau

Risques de morts (cancers, épidémies), de perte de biodiversité, économiques, etc.

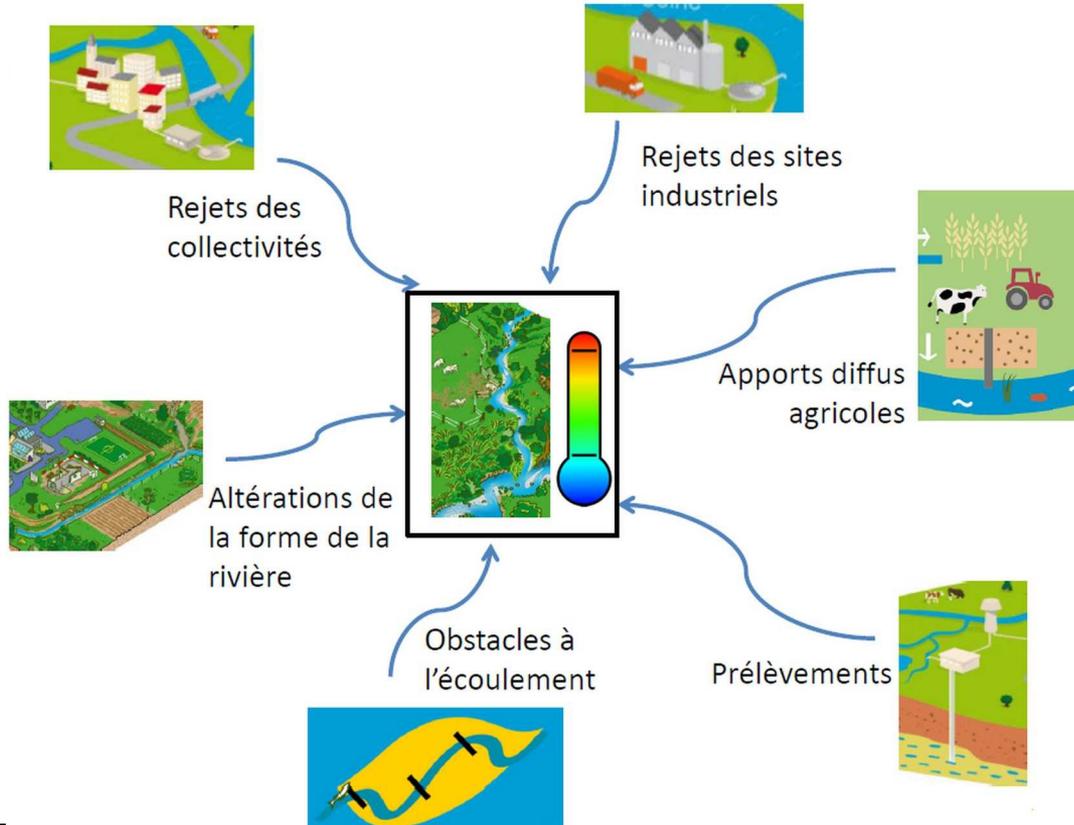


Mortalité piscicoles à Bougival – juillet 1994



Epidémie de choléra en 1832

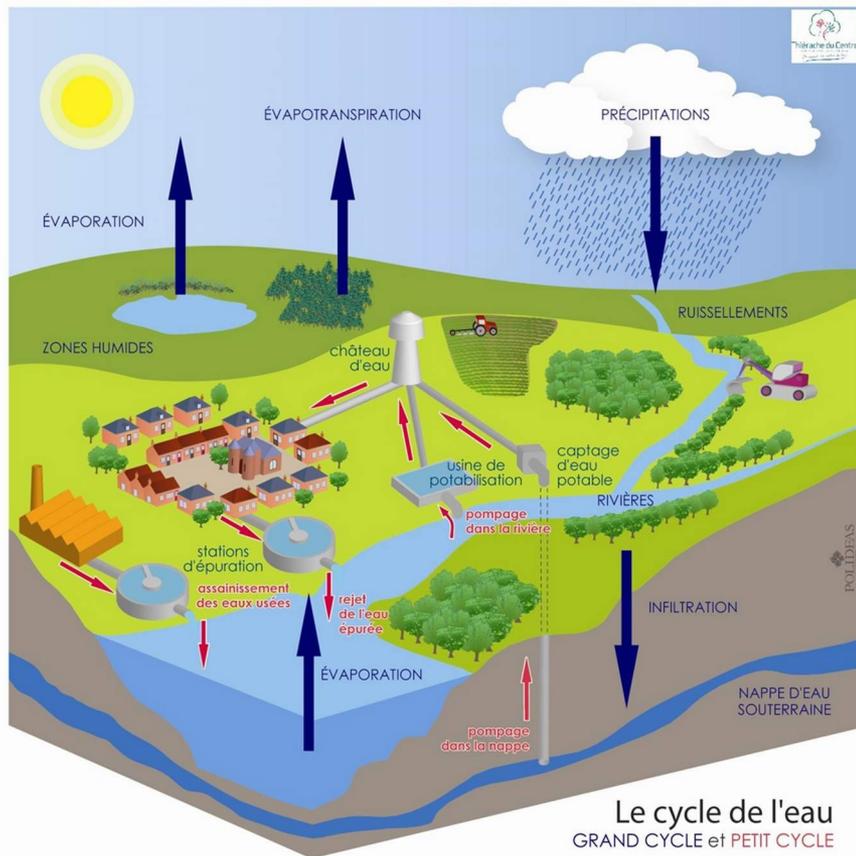
Des raisons humaines (pressions)



ORGANISATION DES POLITIQUES DE L'EAU

Qui paye ? Qui est responsable ? Qui fait les travaux ? Et surtout qui coordonne et priorise les actions à mettre en œuvre ?

Les différentes thématiques



Tout est lié, mais comme il y a beaucoup à faire, on peut entrer par **grandes compétences thématiques** :

- assainissement
- eau potable (et pollution diffuses)
- inondation (et gestion de crise)
- qualité des masses d'eaux (parfois redivisée)

→ **Les compétences des collectivités suivent souvent cette logique, ainsi que les services de l'Etat**

Les acteurs de l'eau présents sur tous les fronts

Les collectivités territoriales :

Région, département, EPCI, commune et leurs syndicats

- Assainissement
- Eau potable
- Gestion des milieux aquatiques et inondation (GEMAPI) dont les EPAGE et EPTB



Les services de l'État

- DRIEAT (bassin et région),
- ARS (région),
- DRIAAF
- DDT ou UD de la DRIEAT (département)

Les établissements publics :

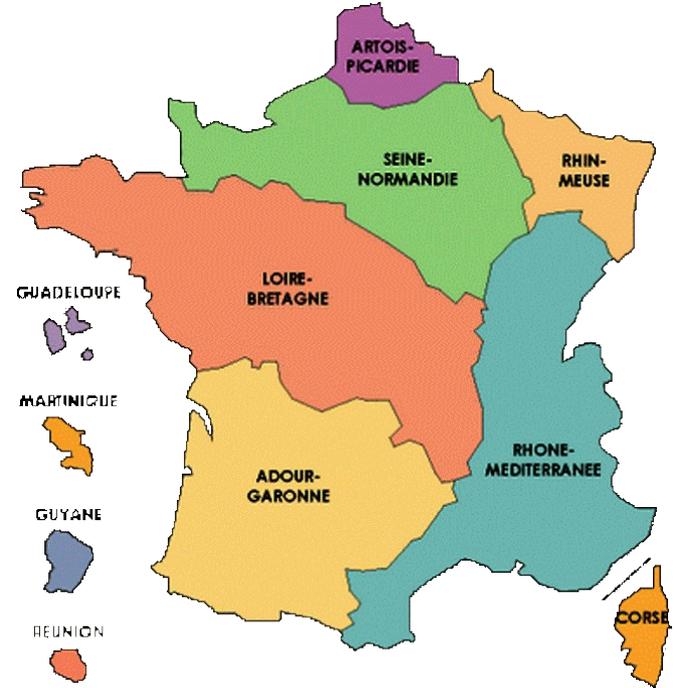
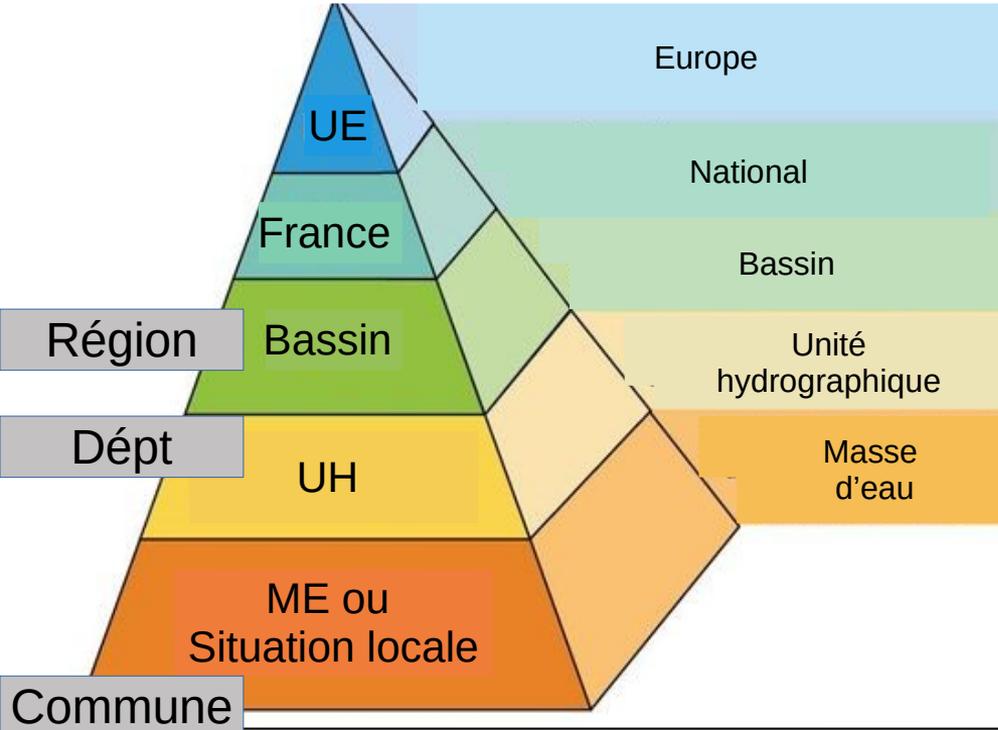
- agence de l'eau qui subventionne les actions en lien avec l'eau
- office français de la biodiversité
- Voie navigable de France, port de Paris
- SIAAP (assainissement), SEDIF (eau potable), etc.

Acteurs économiques

- associations
- les CCI, chambres d'agricultures
- les associations (de pêches, de rivières, de riverains, des moulins, de consommateurs, etc.)
- les entreprises privées : suez, veolia, etc.

Les différentes échelles d'actions

Les échelles d'actions vont de l'Europe à un lieu précis, en passant par des périmètres très spécifiques de l'eau : les bassins versants

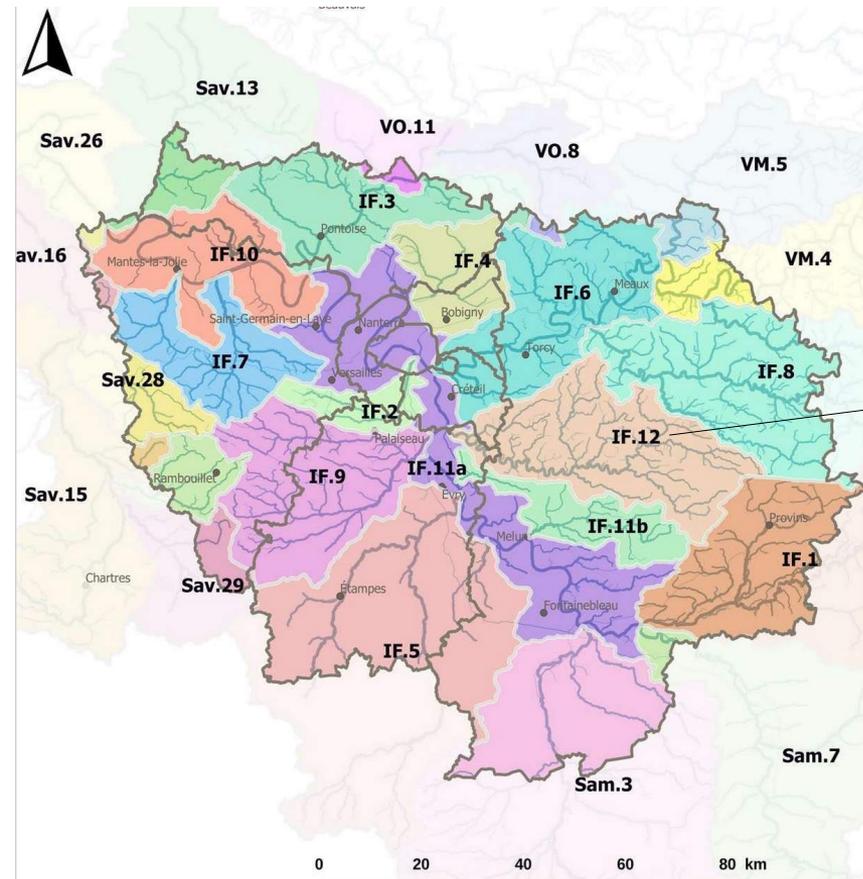


Les différentes échelles d'actions



- 6 régions
- 28 dépts

Les différentes échelles d'actions

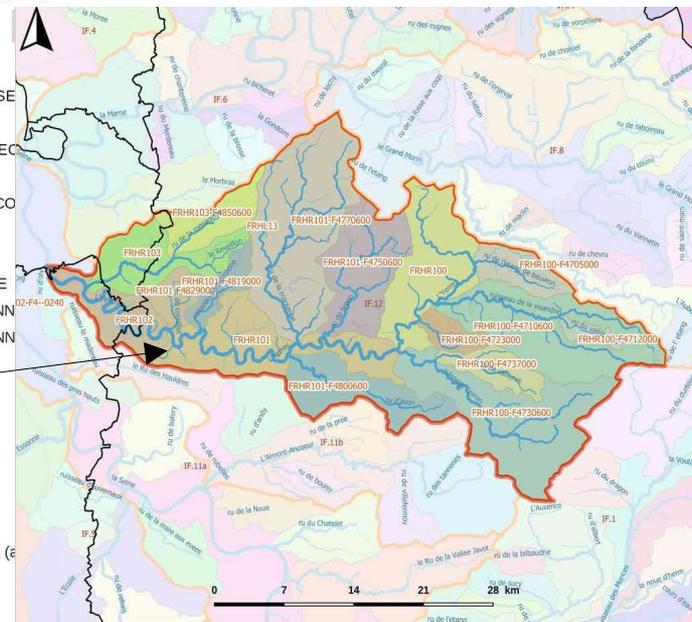


France

- IF.1- BASSE VOULZIE
- IF.2- BIEVRE
- IF.3- CONFLUENCE OISE
- IF.4- CROULT
- IF.5- JUINE ESSONNE EC
- IF.6- MARNE AVAL
- IF.7- MAULDRE & VAUCO
- IF.8- MORINS
- IF.9- ORGE & YVETTE
- IF.10- SEINE MANTOISE
- IF.11a- SEINE PARIISIENN
- IF.11b- SEINE PARIISIENN
- IF.12- YERRES
- Sam.3- LOING
- Sam.7- YONNE AVAL
- Sav.10- DROUETTE
- Sav.13- EPTÉ
- Sav.15- EURE AMONT
- Sav.16- EURE AVAL
- Sav.26- SEINE FLEUVE (é
- Sav.28- VESGRE
- Sav.29- VOISE
- VM.4- MARNE VIGNOBLE
- VM.5- OURCQ
- VO.8- NONETTE
- VO.11- OISE ESCHES

- Préfectures ou sous-préfectures

Échelle : 1:850000
 Système de coordonnées :
 RGF93 / Lambert-93
 Sources : SANDRE - IRSTEA -
 IGN - DRIIE
 Cette carte est non contractuelle.



L'unité hydrographique de YERRES et ses masses d'eau

Édité le 25 octobre

Légende

 DEPARTEMENT

 UH observée

Échelle : 1:290552
 Système de coordonnées :
 RGF93 / Lambert-93
 Sources : SANDRE - IRSTEA -
 ORIEE
 Cette carte est non contractuelle



PRÉFET
 DE LA RÉGION
 D'ÎLE-DE-FRANCE
 Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de la mer d'Île-de-France

Lois et documents cadres de planification

Eau potable, pollution diffuse

Qualité

Qualité/
Continuité

Quantité
(Sécheresse)

Inon-
dation

Assainis-
sement

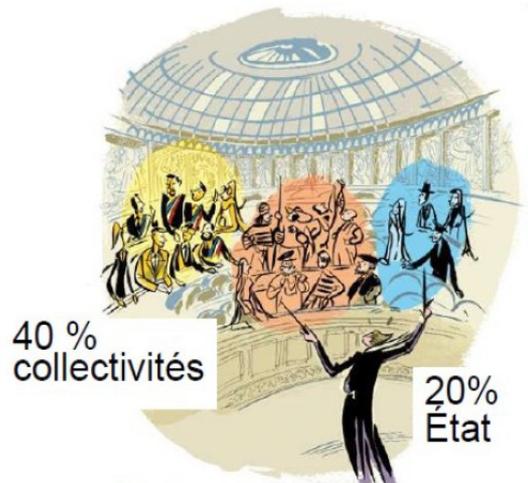
UE	Dir 2020/2184 eau potable, Dir nitrate, Dir pesticides, PAC, etc.	DCE	DCE		Dir. Inon-dation	DERU
France	Loi Labbé, Plan ecophyto, zérophyto, nitrate, captages	LEMA	LEMA L214-17	R211-66 à 70	L566-7 SNGRI	Arrêté du 21 Juillet 2015
Bassin	SDAGE (captages) Zones vulnérables nitrates	SDAGE PDM	SDAGE, PLAGEPOMI, Ar. classement liste 1 et 2	SDAGE (ZRE) Ar. d'orientation de bassin	PGRI	SDAGE pour eau pluvial
Région, UH, Dept	SAGE et PAR Nitrate pour agri, conformité usine	SAGE , PAOT	SAGE	SAGE Arrêté Cadre secheresse dpt	SLGRI PAPI	Conformité Usine) SAGE
Local	Périmètre et plan de protection de captage, ZSCE	CTEC	CTEC	CTEC	PPRI PiCS	Zone d'asst et pluvial STEU

Mais aussi : Navigation, Baignade, pêche, Etc.

ZOOM SUR LE SDAGE ET LE SAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau SDAGE 2022-2027

Comité de bassin



Document sur le bassin. 5 orientations fondamentales :

- OF1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés
- OF2 : Réduire les pollutions diffuses
- OF3 : Réduire les pressions ponctuelles
- OF4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs
- OF5 : Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral

→ **124 dispositions, dont 40 contraignantes et 84 recommandations**

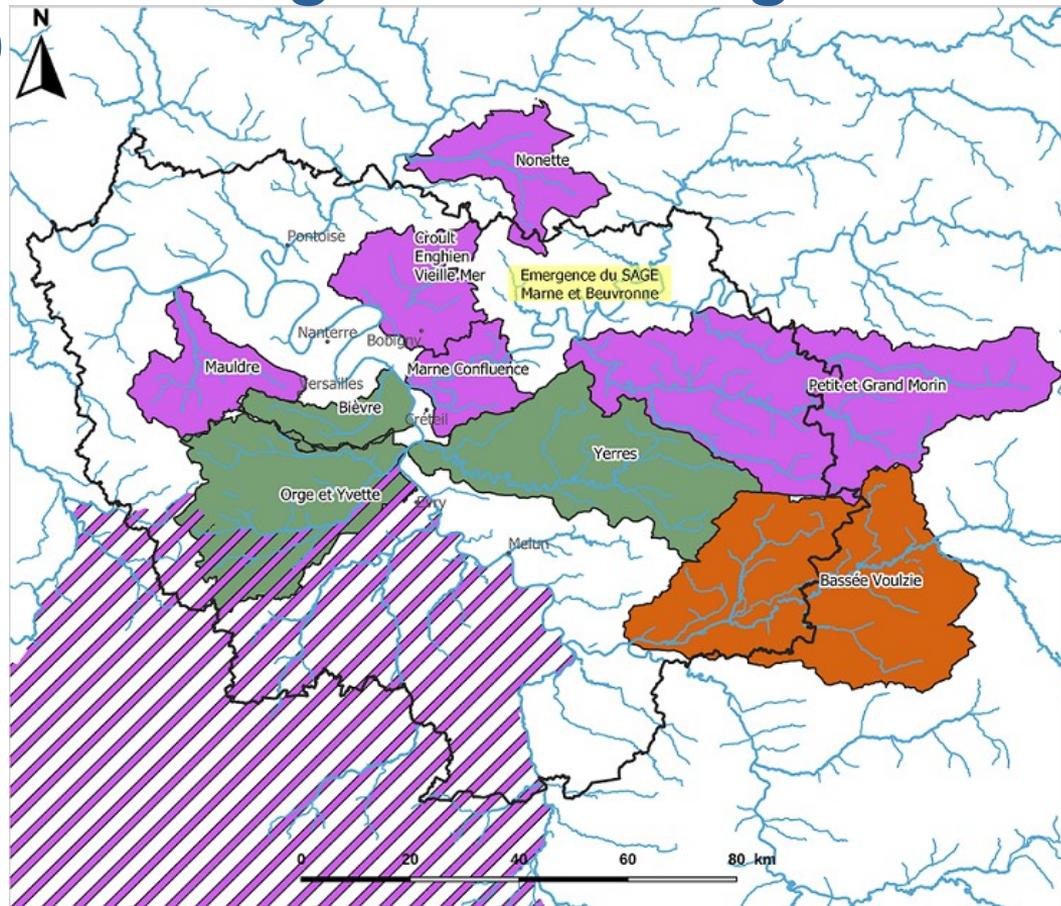
DISPOSITION 2.4.2. DÉVELOPPER ET MAINTENIR LES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE QUI FREINENT LES RUISSELLEMENTS Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de développement et de maintien des éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements (arbres, haies, talus, boisements, mares,...) et permettent d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs du SDAGE.

DISPOSITION 1.1.4. CARTOGRAPHIER LES MILIEUX HUMIDES, PROTÉGER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES SAGE

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

Pourquoi un SAGE ?
Pour répondre aux problèmes de qualité et de quantité de l'eau

Localisation :
- soit obligatoire par le SDAGE
- soit initiative locale (souvent les 2)



SAGE
en Ile-de-France

Édité le 06 octobre 2021

Avancement des SAGE

- Élaboration
- Mis en oeuvre
- En révision
- SAGE Nappe Beauce

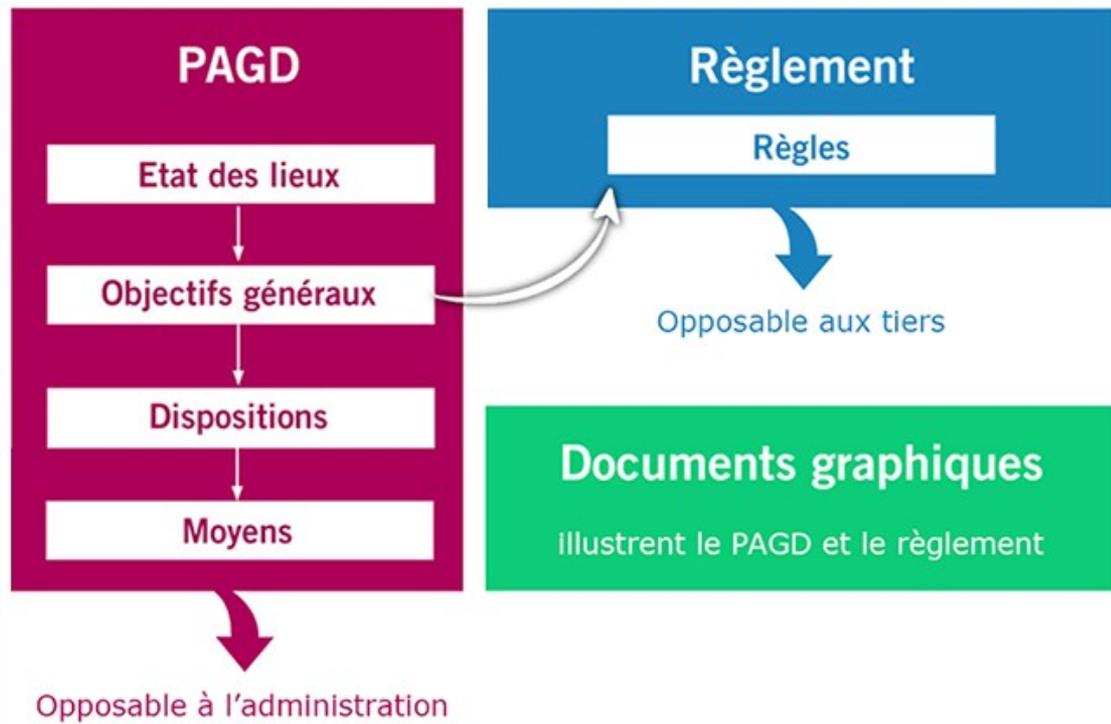
Échelle : 1:800000
Système de coordonnées :
RGF93 / Lambert-93
Sources : Données DRIEE -
IRSTEA - IGN

Commission locale de l'eau :

- au moins 50 % Élus
- au moins 25 %
Usagers
- État (max 25 %)



Les documents du SAGE (source gesteau)



Exemples du SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer

Disposition 1.1.1 : Élaborer le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE

Disposition 1.1.7. Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme

Disposition 2.1.4 : Restaurer les ripisylves des cours d'eau

Disposition 5.2.8 : Conforter la protection de la nappe de l'Yprésien vis-à-vis des nouveaux captages

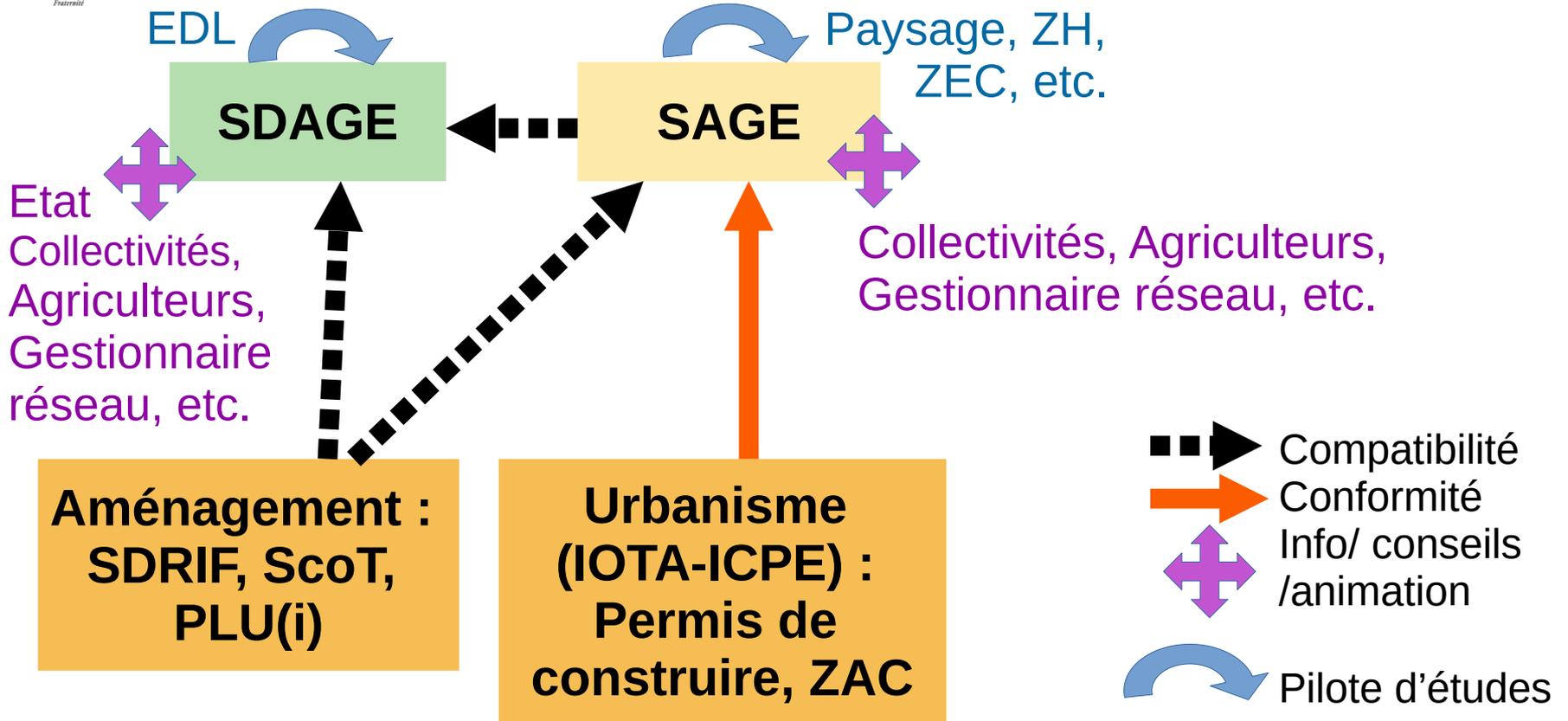
Règle 1 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles

Règle 4 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs

Pourquoi une réflexion « paysage » dans un SAGE ?

- Identifier les différents espaces liés à l'eau
 - Participer à la création d'une culture commune et partagée des « paysages de l'eau » en particulier avec le milieu de l'aménagement (PLU, SCoT)
 - Prioriser les espaces en prenant en compte toutes les logiques (écologie, paysagère et sociétale)
 - Formuler de meilleures recommandations pour des travaux
 - Dynamique et promotion du SAGE
 - Etc.
-

Comment cela marche ?



Merci de votre attention

Magali Journet - DRIEAT

